

Association des constructeurs de routes
et grands travaux du Québec

Inévitable

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Centrale à cycle combiné du Suroît

4 octobre 2002

Préparé par le Service
des communications de l'ACRGTQ

Québec, le 4 octobre 2002

Madame Nicole Boulet
Présidente
Commission d'enquête du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE)
sur le projet de centrale à cycle combiné du Suroît
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec), G1R 6A6

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le mémoire de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec concernant le projet de la centrale à cycle combiné du Suroît dans le cadre des consultations de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Recevez, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

PD/pb

Pierre Delangis
Président du conseil d'administration

p.j.

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
UN LIEN ETROIT AVEC L'HISTOIRE.....	5
UN APPUI AU DEVELOPPEMENT DU QUEBEC.....	5
L'HYDROELECTRICITE : NOTRE PREMIER CHOIX!.....	5
JUSTIFICATION DU PROJET.....	6
UNE CROISSANCE DES BESOINS ENERGETIQUES INEVITABLE.....	6
DE LONGS DELAIS.....	6
CENTRALE AU GAZ NATUREL : UN « SECOND BEST CHOICE »	7
LES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES	8
D'AUTRES SOLUTIONS?	9
DES RETOMBEES ECONOMIQUES IMPORTANTES	9
CONCLUSION.....	11
BIBLIOGRAPHIE.....	12

Introduction

Acteur important depuis près de 60 ans dans la construction et l'entretien des infrastructures, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) représente la majorité des principaux entrepreneurs et fournisseurs œuvrant dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de lignes de transport d'énergie. Ils exécutent environ 90 % du volume total de ces travaux octroyés au secteur privé. Il s'agit de la seule association représentative du secteur du génie civil.

L'ACRGTQ est aussi, selon la loi R-20, l'association sectorielle d'employeurs mandataire de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie. À ce titre, elle représente les intérêts de plus de 1 500 employeurs de l'industrie de la construction qui compte plus de 20 000 salariés.

L'Association rend à ses membres divers services de recherche et d'information sur des aspects techniques, administratifs et juridiques. Ceci a pour but de les encourager à proposer aux donneurs d'ouvrage des bâtisseurs renseignés, compétents et fiables. À cet égard, l'ACRGTQ participe également à plusieurs regroupements et comités de concertation ayant pour but d'améliorer les pratiques de l'industrie pour le bénéfice de ses membres et de la communauté.

Un lien étroit avec l'histoire

L'histoire des entrepreneurs du Québec est étroitement liée à celle de la modernisation de notre société. À chaque fois que le Québec a connu un développement important, les entrepreneurs en ont été les artisans privilégiés en tant que bâtisseurs des infrastructures qui ont permis d'améliorer grandement la qualité de vie de nos concitoyens faisant ainsi du Québec une société d'avant-garde.

L'ACRGTQ remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'avoir accepté de l'entendre sur ce projet. Elle sera heureuse de collaborer avec la Commission afin de répondre aux interrogations relevant de son expertise.

Un appui au développement du Québec

D'entrée de jeu, nous désirons avertir la Commission que l'ACRGTQ ne désire pas entrer dans les détails techniques du projet, mais plutôt faire un constat de la situation énergétique du Québec.

L'Association abordera donc, dans ce mémoire, la nécessité de poursuivre le développement énergétique du Québec en donnant son appui au projet de centrale thermique à cycle combiné du Suroît.

L'hydroélectricité : notre premier choix!

Tel que démontré au cours des dernières années en se présentant devant le BAPE, l'ACRGTQ priorise et appuie le développement hydroélectrique du Québec. Mais, avec la demande croissante d'électricité dans les années à venir, il faut décider **aujourd'hui** du futur du parc de production

d'électricité d'Hydro-Québec et, du même coup, du futur de la population québécoise.

Justification du projet

Une croissance des besoins énergétiques inévitable

Comme l'historien québécois Jean Provencher l'a déjà souligné, la construction des centrales Bersimis dans les années 50 était essentielle (Provencher, 1994, p. 50). Sans ces projets, le Québec n'aurait pas pu continuer adéquatement son développement économique et social. Il était, à l'époque, urgent d'acheminer de l'énergie en Gaspésie, car la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent était menacée de ne plus pouvoir répondre à la demande.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que le Québec poursuivra son développement au cours des années à venir et que ses besoins énergétiques ne feront que croître. Il est important de regarder les projets de développement, comme tous les autres, en fonction des besoins en énergie futurs et non actuels. La raison en est fort simple, l'étude de ces projets et la construction de ces infrastructures nécessitent souvent plusieurs années.

Dans son dernier plan stratégique, Hydro-Québec prévoit une croissance moyenne de la demande d'électricité de 1,2 % par année pour les 15 prochaines années. En 2006, la demande d'électricité au Québec pourrait s'élever à 167,3 TWh (Hydro-Québec, Rapport annuel 2002, p. 46). Avec l'implantation de nouvelles industries, la demande d'énergie sera en constante évolution.

Tôt ou tard, le Québec consommera plus d'énergie qu'il peut en produire. Et c'est dès aujourd'hui qu'il faut réagir et non lorsque nous en manquerons.

De longs délais

Les projets hydroélectriques sont sans aucun doute le meilleur choix de production d'électricité, source d'énergie renouvelable et peu polluante. Le problème majeur qu'ils engendrent, c'est le laps de temps trop élevé entre la volonté de construire un barrage et la mise en service, soit près de dix ans !

Sachant que l'offre de l'électricité sera inférieure à la demande, le Québec se trouve dans une position où il doit faire un choix.

Évidemment, il est presque impossible de freiner la croissance économique en interdisant l'implantation d'industries énergivores à court terme. Toutefois, nous avons un moyen de produire l'électricité manquante.

Centrale au gaz naturel : un « second best choice »

Lorsqu'une société responsable fait des choix, elle doit non seulement tenter de tirer le maximum de son potentiel, mais aussi le meilleur. Avant toute chose, il faut accepter le fait qu'il n'existe aucune action sans conséquence. La production d'énergie nécessite des compromis. Il s'agit de choisir la solution qui profitera le plus à la communauté tout en nuisant le moins possible.

Le débat d'aujourd'hui est donc à considérer dans une perspective globale. À titre de société responsable, nous devons privilégier le développement de notre potentiel hydroélectrique avant de considérer d'autres sources de production puisqu'il s'agit de la filière énergétique la moins polluante parmi les sources de production de masse (Hydro-Québec, 1999, p. 24).

Mais lorsque nous avons fait le maximum, le choix d'une centrale au gaz naturel comme celle du Suroît nous apparaît un excellent deuxième choix. Au-delà de 7,5 milliards de dollars d'investissements sont maintenant sur la table en projets hydroélectriques. Quoique nécessaires, l'acceptation des projets et l'attente des permis sont des étapes qui retardent la mise en service des centrales hydroélectriques. Veuillez noter ici que l'ACRGQT ne remet pas en cause ces étapes, mais qu'elle les constate.

Nous n'avons donc pas le choix de nous tourner vers une autre source de production si nous voulons suffire à la demande à court terme.

Un projet comme le Suroît peut être réalisé entièrement en 5 ans tout en respectant l'ensemble des démarches d'acceptabilité environnementale et en partenariat avec le milieu. La centrale du Suroît vise le marché de la période 2005-10 pour lequel il n'y a tout simplement pas de solution de rechange hydroélectrique acceptable.

De plus, il est réaliste de croire qu'avec l'émission des crédits, le Québec recevra sa juste part qui pourra ainsi couvrir les émissions de GES de la centrale su Suroît.

Les émissions atmosphériques

Les quantités d'émissions de SO₂, associé aux pluies acides, et de NO_x, associé au smog urbain, pour une centrale comme celle du Suroît, seront très faibles. La technologie qui sera utilisée représente ce qu'il se fait de mieux en matière de réduction de ces émissions. La qualité de l'air à proximité de la centrale ne sera pas affectée.

La question du CO₂, un gaz à effet de serre que l'on associe au phénomène de réchauffement de la planète, est différente. En opérant une centrale thermique, il n'est malheureusement pas possible d'éviter l'émission de CO₂. On peut toutefois choisir les combustibles.

À l'échelle nord-américaine, 50 % de l'électricité est produite à partir du charbon, une source d'énergie qui produit trois fois plus de CO₂ par kWh d'électricité que produira le Suroît. La situation des émissions de CO₂ en Amérique du Nord sera tout simplement meilleure si des combustibles moins « lourds » en CO₂ comme le gaz naturel prennent des parts de marché et se substituent en charbon. (Hydro-Québec, propos de Thierry Vandal recueilli sur Internet, 2002). Le projet du Suroît va dans ce sens.

De plus, la combustion du gaz naturel ne produit pratiquement pas de soufre, donc pas de pluies acides, ni de particules.

Évidemment, la combustion du gaz naturel à la centrale du Suroît provoquera une hausse de la production des gaz à effet de serre (GES) d'environ 2,8 % (Hydro-Québec, étude d'impact Suroît, 2002). Lorsqu'on sait que dans le protocole de Kyoto, que le Canada entérinera vers la fin de l'année 2002, les pays signataires devront abaisser leurs émanations de GES de 6 %, il paraît non conséquent qu'Hydro-Québec implante une centrale qui produira une hausse de 0,2 % de GES au Canada.

Par contre, il aurait des efforts supplémentaires à faire afin de mettre en place des moyens de réduction des GES pour récupérer les 2,8 % d'émissions du Suroît. Par exemple, sachant que 37 % des GES du Québec provient du secteur des Transports (ministère de l'Environnement, *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques*, 2000), comparativement à 2 % pour le secteur de l'électricité, un investissement dans les véhicules automobiles hybrides, c'est-à-dire une combinaison de l'essence et de l'électricité, pourrait être envisagé par exemple.

Il ne faudrait pas, en interdisant l'implantation du Suroît, qu'Hydro-Québec doive acheter l'électricité manquante aux États-Unis dans les centrales thermiques à combustion au charbon ou au mazout!

D'autres solutions?

Lorsque vient le temps de parler de solutions de rechange au développement hydroélectrique, l'énergie éolienne nous vient souvent à l'esprit. Nous sommes d'accord avec cette solution. D'ailleurs, Hydro-Québec est le plus grand acheteur d'énergie éolienne au Canada.

Toutefois, pour équivaloir l'énergie fournit par la centrale à cycle combiné du Suroît, il faudrait installer des éoliennes sur une étendue qui aurait un ordre de grandeur comparable aux îles de Montréal et Laval réunis ou bien 4 fois l'Île d'Orléans dans la région de Québec. C'est tout simplement impensable.

L'autre solution qui pourrait être envisagée concerne le programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec. Tout le monde est en accord avec le principe qu'il faut économiser l'énergie; baisser nos thermostats l'hiver,

fermer les lumières lorsqu'on quitte une pièce, etc. Mais il en va beaucoup plus qu'une question de comportement et de choix individuels. Le faible prix de l'électricité au Québec est aussi un facteur déterminant dans les choix d'un individu, voire d'une société, à changer ses habitudes de vie.

Des retombées économiques importantes

Les retombées économiques sont aussi importantes pour la région de Beauharnois et les environs que pour le secteur du génie civil et voirie. En effet, la construction de la centrale, la conduite de gaz, la routes d'accès ne sont que quelques exemples de travaux de construction que nos entrepreneurs devront exécuter.

Notons que les retombées durant la période de construction sont estimées à 1955 années-personnes, ce qui correspond à environ 185 millions de dollars. Des investissements du genre sont importants pour les travailleurs du Québec, eux qui sont des leaders dans les travaux de génie civil à travers le monde.

Conclusion

La Centrale du Suroît est vraiment la seule alternative valable dans le contexte actuel. Évidemment, si les délais d'acceptation des centrales hydroélectriques n'avaient été si longs, nous n'en serions pas rendus dans cette situation. Mais nous n'avons plus le choix.

Dans ce contexte, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec appuie donc le projet de centrale à cycle combiné du Suroît.

Bibliographie

DELLSLE, Norman, « Gaz à effet de serre, Québec veut que le reste du Canada fasse ses efforts », *Canoë*, 5 juin 2000, <http://www.canoc.qc.TopoPolitique/juin5-environnement-CP.html>

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Le Québec subit la pollution atmosphérique de ses voisins », *Le Devoir*, Montréal, 5 juin 2000.

HYDRO-QUÉBEC, *Hydro-Québec, Plan stratégique 2002-2008*, Montréal, 1999, 60 p.

HYDRO-QUÉBEC, *Hydro-Québec, Plan stratégique 2002-2008*, Montréal, 2000, 60 p.

HYDRO-QUÉBEC, *Rapport de performance environnementale 1999, toute notre énergie pour réussir*, Montréal, 2000, 46 p.

HYDRO-QUÉBEC, *Rapport annuel 1999. Toute notre énergie pour réussir*, Montréal, 2000b, 102 p., <http://www.hydroquebec.com/publications/rapport-annuel/1999/index.html/>.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, *Le Québec face aux changements climatiques*, Québec, décembre 1999, 7 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques*, http://www.menv.gouv.qc.ca/air/changement/plan_action/partiel.htm, 2000

PROVENCHER, Jean, *Ils ont bâti le Québec*, Québec, Septentrion, 1994, 189 p.